

**6-1-a**

**COMMUNE DE SALIES DE BEARN (64)**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**P.L.U.**

**LISTE DES SERVITUDES**

*DOSSIER APPROUVE LE*

## Commune de SALIES DE BEARN

**TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DU SOL**  
(Limitations administratives au droit de propriété)

AM : Arrêté Ministériel  
AR : Arrêté du Préfet de Région  
AP : Arrêté Préfectoral

CODE	Nom officiel de la servitude	Référence du texte législatif qui permet de l'instituer	Service responsable de la servitude
A1	<b>Bois et forêts - Servitudes relatives à la protection des Bois et Forêts soumis au régime forestier.</b>	Articles L 151-1 à 6, L 342-2, R 151-1 à R 151-5 du Code Forestier	Office National de la Forêt
AC 1	<b>Servitude de protection des Monuments Historiques Inscrits</b>  -Eglise Saint Vincent  -Rue Laroumette. Restes du château de Saint Pé  -Casino : façades et toitures (parcelles 124, section AI)  -Maison Coustalé de Larroque dite « pavillon Louis XIV » : façades et toitures et escalier intérieur  -Pavillon de la salle à manger de l'Hôtel Bellevue : parc n°55, section AI  -Grand Hôtel du Parc ; façades et toitures, l'atrium central et son escalier, les 2 vestibules Est et Sud (parc n°2, section AI)  -Kiosque à musique (parc n°13, section AI)  -Fontaine commémorative du millénaire, place du Bayaa n°7  -Etablissement thermal : façades et toitures à l'exclusion des adjonctions modernes de la façade Sud et la galerie des bains dans sa partie orientale (parc n°125, section AI)	-arrêté ministériel du 30 avril 1925  -arrêté ministériel du 13 janvier 1937  -arrêté du 22 mars 1995  -arrêté du 14 avril 1995  -arrêté du 04 avril 1995  -arrêté du 7 juin 1995  -arrêté du 27 février 1996  -arrêté du 19 avril 1996  -arrêté du 11 septembre 1997	Service Départemental de l'Architecture  Château Henri IV 64000 PAU

<p><b>AC 2</b></p>	<p><b>Servitude de protection des Sites pittoresques</b></p> <p><b>-Maison Chibas</b> (parcelles n° 720 à 722, section A)</p> <p><b>-Maison Lafont-Coustabé</b> et son parc (parcelles n°35 et 36, section A)</p> <p><b>-Bords du Saleys</b>, rue du Pont Mayou, maison rue des Puits-Salants (parcelles n°381), rue Orbe (parcelles n°325, 326), rue des Cultivateurs (parcelle n°183), place de la mairie (parcelles n°437, 457, 463, 466, 468), rue du Griffon (parcelle n°330), sol des rues et places (parcelles n°37 à 39, 45, 57, 58, 65 à 69, 76 à 81, 101 à 103, 138 à 143, 145, 146, 153p, 155, 157, 158 à 165, 167, 173, 174, 179, 180, 183, 188, 284 à 286, 288, 290, 291, 293, 295, 296, 299 à 301, 307, 308, 316 à 319, 322 à 326, 330, 335, 336, 338, 339, 344, 345, 347 à 356, 359, 361, 363, 367 à 375, 381, 397, 402, 407, 408, 413 à 416, 418, 419, 424, 426, 427, 429, 430, 437, 447 à 449, 457, 463, 466, 468, 711 à 718, 720 à 728, 730, 732 à 736, section 1 du cadastre</p> <p><b>-Vieille ville</b> délimitée comme suit : la rue Monseigneur Alexandre Darricades, la place Sainte-Engrâce, la rue du Jardin Public, la rue des Bains, le pont d'Andioque, la rive droite du Saleys, le chemin du canal, la rue Félix Pécaut, la limite nord-est de la place du Temple, la rue du Temple, la rue Elysée Coustère, la rive gauche du Saleys jusqu'à hauteur de l'impasse Laroumette et celle-ci jusqu'à la rue Monseigneur Alexandre Darricades</p>	<p>-arrêté ministériel du 05 novembre 1945</p> <p>-arrêté du 12 septembre 1945</p> <p>-arrêté du 10 février 1944</p> <p>-arrêté du 06 juin 1967</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture</p> <p>Château Henri IV 64000 PAU</p>
--------------------	--	---	--

13	<p><b>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</b></p> <p>100 GDF Salies de Béarn posée en catégorie B</p> <p>Canalisation de diamètre 4 ½ reliant le centre de Caresse à l'usine de Lacq</p> <p>Concession n°7 Décret ministériel du 25 août 1992 (JO du 28 août 1992)</p>	<p>Article 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 08 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°85.1108 du 15 octobre 1985 Décret n°85.1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret n°70.492 du 11 juin 1976</p>	<p>GAZ DU SUD-OUEST Secteur de Lacq ZI Marcel Dassault rue Jean Monnet 64170 ARTIX Tél. : 05.59.53.97.00</p> <p>Elf Aquitaine Exploration Production France BP 22 64170 Lacq Tél. : 05.59.92.22.22</p>
17	<p><b>Servitude de protection relative au stockage souterrain de gaz dans des formations naturelles :</b></p> <p>- Stockage souterrain de propane liquéfié de Carresse-Cassaber. Ce stockage génère un périmètre de protection de 500 m centré sur chaque tête de puits. Cette zone s'étend sur une partie de la commune de Salies telle que figurant sur le document graphique n° 1.</p>	<p>Décret d'application n° 62-1296 du 06/11/1962 relatif au stockage souterrain de gaz combustible complété par le décret n° 77-1141 du 12/10/1977 pris pour l'application de la loi du 10/07/76 relatif à la protection de la nature, modifié par le décret du 07/03/1988.</p> <p><b>Acte qui les a instituées sur le territoire concerné :</b> Article 5 du décret du 05 janvier 1998 accordant à la Société Elf Aquitaine l'autorisation d'aménager et d'exploiter le stockage de propane liquéfié de Carresse, sur le territoire de Carresse-Cassaber.</p>	<p>DRIRE Division environnement industriel sous-sol 12, rue du général de Larminat BP 55 33035 Bordeaux Cedex</p>
PT2	<p><b>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles</b></p> <p>Liaison hertzienne Salies - Saint Palais</p>	<p>Décret du 07 décembre 1976 et décret du 19 mai 1982</p>	<p>France Télécom</p>
PT3	<p><b>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</b></p> <p>- Câbles régionaux n°1300 sur les RD 933 et 17 - Réseau national câblé : TRN n°205 B sur les RD 933 et 17, TRN n°1628 sur la RD 933 F 405-04 Pau-Salies F 405-05 Salies-Bayonne 205-05 Orthez-Bayonne 1628 Orthez-Salies</p>	<p>Code des Postes et Télécommunications (articles L 46 à L 53 et D 408 à D 411)</p>	<p>France Télécom</p>

